

Hymne AUX ANCIENS 1914,1918

En hommage à Alfred Joyeux, tombé Au cours de la Bataille de La Somme

REFRAIN

Ils sont partis le cœur en bandoulière Ils sont partis défendre nos frontières Nos p'tits gars, nos vétérans Serrant les rangs, le cœur battant Notre Patrie était en grand danger Sans hésiter, il fallait y aller Bravement, courageusement, Ils se sont sacrifiés

Couplet 1
Oui, les enfants de la France
Se sont battus
Oui, les enfants de la France
Ont combattu, Et ont vaincu
Refrain

Couplet 2
Et de Fleury à Verdun
Le clairon a sonné
Les cloches à toute volée ,Ont résonné
C'est la Victoire ,C'est notre Gloire
Refrain

Composition musicale Cathia de Léone Paroles Renée-Claude Bernet Résistante et déportée

AUX ANCIENS









CROIX DE GUERRE

Les deux Hymnes présentés dans cette pochette évoquent la peine et le courage du Combattant français quelle que soit son origine, sa religion, son opinion politique.

Certains parmi eux reçurent la Croix de Guerre et la Croix de la Valeur Militaire, témoin de leur courage et de leur bravoure personnelle.

La première Croix de Guerre, celle de 1914-1918 était créée par la loi du 8 avril 1915 à la suite des interventions de Maurice BARRES et du Lieutenant-Colonel DRIANT.

La Loi du 30 avril 1921 créait la Croix de Guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures (T.O.E.).

La Loi du 26 septembre 1939 créaît la Croix de Guerre de 1939 (dérivée de celle de 14/18 et modifiée en 1945).

Enfin le Décret du 12 octobre 1956 créait la Croix de la Valeur Militaire.

Certains de ces « braves » (plusieurs milliers, tant français qu'étrangers) reçurent ces Croix à titre posthume.

C'EST POURQUOI, IL IMPORTE D'ENTENDRE DEBOUT, NOTAMMENT LE CHANT DES CROIX DE GUERRE, AVEC RESPECT ET DANS LE SILENCE.

Créée en 1919, par l'Amiral GUÉPRATTE, l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire regroupe autour d'elle, en vue de maintenir la fraternelle camaraderie des combats, non seulement ceux qui ont l'honneur d'arborer l'une ou l'autre (parfois les quatre) de ces Décorations, mais encore les Villes et Communes françaises ou étrangères (4.537 en tout) qui les portent inscrites sur leurs armes.

Le siège de l'A.N.C.G. - V.M. est situé à l'Hôtel National des Invalides, 4, Boulevard des Invalides - 75007 PARIS.

CES DEUX HYMNES SONT INSCRITS AU REPERTOIRE NATIONAL DES MARCHES MILITAIRES

Paroles de R.C. Bernet Musique de C. de Léone Enregistrement par la Batterie-Fanfare de la Garde Républicaine sous la direction du Commandant B. Gallais. Chanté par J. Brazzi, Chanteur d'Opéra

Illustration : P. Knoblauck d'Artigny

imprimé en France par Cabana music 376 78 37